

La présente contribution propose d'éclairer le décalage entre le traitement médiatique d'un sujet et la réalité juridique. *Nul n'est censé ignorer la loi* - ni la dénaturer. Pourtant, volontairement ou non, les médias participent à la dégradation de la compréhension du droit par les citoyens, et peuvent contribuer ainsi à biaiser l'analyse d'un fait religieux. A partir de l'exemple topique de la polémique ouverte autour du voile intégral, notre contribution propose d'éclairer la dégradation du débat juridique dans l'espace public à travers la relecture d'articles de presse traitant de ce sujet.

Notre contribution s'inscrit dans l'axe 1 : le traitement médiatique des faits religieux sous les angles politique et sociétal. Plus spécifiquement, notre analyse est centrée sur le port du voile intégral, son traitement par les médias, sa prise en compte dans la législation et l'impact sur l'opinion publique. Le vocabulaire utilisé est primordial puisque de « voile intégral », majoritairement cité dans la presse et dans les discours politiques qui y sont relayés, la loi sera édictée comme une interdiction de se « dissimuler le visage » dans l'espace public.

Le corpus mobilisé est constitué de tous les articles pertinents de *Libération* et du *Figaro*, de dix ans avant l'adoption de la loi et jusqu'à 2013. Ce corpus quantitatif permettra de repérer les différences entre le discours médiatique sur ce fait religieux et celui de la loi finalement promulguée, décalage lié notamment à la surmédiatisation de faits-divers et au nombre important de déclarations politiques sur un sujet qui faisait l'objet, en parallèle, d'un traitement en droit par des commissions (notamment celle dirigée par André Gerin) ou le Conseil d'Etat.

Face à un fait religieux devenu un problème sociétal à régler en droit, les discours politiques relayés dans la presse illustrent la polémique née sur la scène publique mais ne permettent pas au lecteur de comprendre le sujet. La pensée se résume à quelques mots-clefs : fondamentalisme, secte, religion, laïcité. L'usage de notions polysémiques érode également la perception par l'opinion publique du sujet, flou des déclarations politiques qui favorise une incompréhension du fait religieux lui-même, mais également du traitement juridique qui en sera retenu. Les articles de fond qui visent à clarifier la situation sont rares et, généralement, les gros titres induisent en erreur. Alors déjà que le vocabulaire ne rend qu'approximativement compte du contenu juridique des concepts utilisés, les problématiques elles-mêmes sont mélangées : voile intégral, halal dans les cantines, horaires réservés aux femmes dans les piscines... Cette confusion ajoute à l'incompréhension.

Il s'agit pourtant d'un sujet socialement fondamental, et dont l'impact légal est majeur. Cette contribution propose d'éclairer, par l'analyse de la prise en compte par les journaux d'une évolution juridique importante, l'une des dimensions du traitement médiatique du religieux en France.